

Questions au Feuilleton

menu ou les goûts des invités étrangers prévalent; des vins d'autres pays sont alors servis. Les chefs des missions canadiennes sont encouragés à se familiariser avec les vins canadiens pour les faire connaître à l'étranger, dans le cadre de leur programme de représentation. A mesure que la qualité des vins canadiens s'améliore et que leur quantité augmente, on s'attend à ce qu'un grand nombre de missions canadiennes songent sérieusement à cette possibilité. Cependant, les exigences de qualité et des raisons d'économie ne rendent pas toujours la chose possible.

L'AGENCE D'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

Question n° 3247—**M. Cossitt:**

Depuis sa création, combien de demandes l'Agence d'examen de l'investissement étranger a-t-il a) approuvées, b) rejetées?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): En ce qui a trait à l'Agence d'examen de l'investissement étranger:

	Acquisitions (9 avril 1974—30 sept. 1981)	Nouvelles entreprises (15 oct. 1975—30 sept. 1981)	Total
Autorisées	1,504	1,461	2,965
Refusées	171	117	288
Retirées	166	160	326

Question n° 3250—**M. Cossitt:**

L'Agence d'examen de l'investissement étranger refuse-t-elle de communiquer des renseignements à des députés qui s'informent légitimement de l'état de certaines demandes lorsque ces demandes de renseignements sont présentées avec l'approbation et à la demande à la fois du requérant et de son homologue canadien et, le cas échéant, pourquoi?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): En ce qui a trait à l'Agence d'examen d'investissement étranger: la politique de l'agence est d'assurer une aussi grande coopération que possible avec les députés qui désirent s'informer au sujet de l'administration de la loi sur l'examen de l'investissement étranger. Toutefois, en vertu des dispositions relatives à la confidentialité énoncées à l'article 14 de la loi, on ne peut divulguer d'information au sujet d'une demande sans l'approbation écrite du requérant autorisant l'Agence à discuter de la demande avec le député en question, et seule l'information soumise par le requérant peut être discutée.

[Français]

Mme le Président: On a répondu aux questions telles qu'énumérées en français par l'honorable secrétaire parlementaire.

L'honorable député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie) a la parole.

[Traduction]

M. McKenzie: Madame le Président, je voudrais demander du secrétaire parlementaire pourquoi la réponse à la question n° 1795, que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* il y a déjà un an, tarde tant. La question porte sur les organismes privés qui touchent des subventions fédérales à la recherche et au développement. Il y a aussi d'autres questions de moindre importance. Je saurais gré au secrétaire parlementaire de chercher à connaître la raison de ce délai.

M. Smith: Madame le Président, je prends note de la requête du député.

M. McKinnon: Madame le Président, je voudrais à mon tour m'enquérir au sujet des questions n°s 2035 et 2519 concernant les frais d'entretien des avions mis à la disposition des membres du cabinet.

● (1510)

Si on ne doit jamais y répondre, je veux que le leader du gouvernement fasse une déclaration à l'appel des motions pour expliquer pourquoi on semble vouloir refuser de dire aux contribuables combien leur coûtent les déplacements aériens des ministres.

M. Smith: Madame le Président, je prends également note de la requête du député.

[Français]

Mme le Président: Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—
LES CARENCES IMPARDONNABLES DU BUDGET EN MATIÈRE DE
CRÉATION D'EMPLOIS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain) propose:

Que la Chambre rejette le budget du gouvernement parce qu'il a) ne comporte pas de mesures de création d'emplois à la suite du nombre de mises à pied le plus élevé jamais vu avant Noël depuis la crise, b) rejette entièrement toute stratégie industrielle efficace destinée à créer des emplois à long terme et que le gouvernement renie ainsi cyniquement ses promesses électorales.

—Madame le Président, ce matin, en compagnie de quelques collègues du Nouveau parti démocratique, j'ai accueilli de nos concitoyens de différentes régions du Canada venus nous signaler et, je le pense bien, signaler aussi aux autres députés des Communes, comment ils sont désormais impuissants à mettre un peu d'ordre dans leur budget personnel. Parmi eux se trouvaient des gens qui avaient perdu ou étaient sur le point de perdre leur maison, et d'autres qui avaient perdu ou étaient sur le point de perdre leur emploi, ceux dont l'avenir est des plus aléatoires. Ils nous ont expliqué comment ils ont été durement touchés par les politiques mises de l'avant par le gouvernement.

L'un d'eux, un jeune homme, m'a expliqué comment après avoir perdu l'emploi qu'il occupait depuis cinq ans et en dépit des prestations d'assurance-chômage d'ailleurs insuffisantes, après avoir fait tout son possible pour s'en sortir, l'inévitable s'était produit. Lui et son épouse aux prises avec tous les nombreux problèmes qui accompagnent la perte d'un emploi et d'un revenu, ont fini par conclure qu'ils ne pouvaient plus survivre ensemble. Ils se sont donc séparés, les enfants restant avec la mère à un endroit et lui s'en allant vivre ailleurs.